



**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 11 MARS 2021 à 19 heures**

**Salle des Associations, 88420 MOYENMOUTIER**

Étaient présents :

HIRLI Jean, Maire

COURRIER Jean-Claude, DUCRET-DIDIER Delphine, PETITNICOLAS Laure, MARCHAL Jean-Jacques, DANIEL Anthony, GÉRARD Olivier, MICHEL Charles, Conseillers délégués.

PELLIS Carole, CREPET Katia, BARROIS Valérie, BOURDET Gaël, CLEVENOT Elise, CHRISTAL Agnès, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, SIMON Patricia, PARMENTIER Sonia, COLIN Alexandre, PETITNICOLAS Yolanda, THIEBAUT Emmanuel.

Ont donné pouvoir :

MEYER Evelyne à SIMON Patricia

MACHADO Manuel à DUCRET-DIDIER Delphine

Secrétaire de séance :

DUCRET-DIDIER Delphine

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

1) Approbation du Compte Administratif communal 2020.

POUR 22 (Le Maire n'a pas pris part au vote)

Il présente les résultats suivants :

	Résultats de Clôture 2019	Affectation Investissements	Résultats 2020	Résultats brut	RAR	Résultats nets
Investissement	-92 659.89		-264 299.53	-356959.47	382 867.00	-739826.42
Fonctionnement	480 068.81		725 477.70	1 205 546.51		1 205 546.51
Totaux	387 408.92	0	461 178.17	848 587.09		465 720.09

2) Approbation du Compte Administratif du service des Eaux DSP 2020  
POUR 22 (Le Maire n'a pas pris part au vote)

Exploitation D : 58 682,73 R : 58 682,73 R : 0  
Investissement D : 2760,42 R : 2760,42 R : 0

3) Approbation du Compte Administratif des forêts 2020  
UNANIMITÉ

Il présente les résultats suivants – POUR 22 (Le Maire n'a pas pris part au vote)

	Résultats de Clôture 2019	Affectation Investissements	Résultats 2020	Résultats brut	RAR	Résultats nets
Investissement	-10 261.68		-10 261.68	0	001	0
Fonctionnement	11 750.23		9 648.37	21 398.60		21 398.60
Totaux	1 488.55		19 910.05	21 398.60		21 398.60
						002

4) Approbation des comptes de gestion 2020  
UNANIMITÉ

- Budget communal
- Service des Eaux DSP
- Forêts

Les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par le trésorier municipal et l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserves.

5) Affectation des résultats 2020 – Budget communal  
UNANIMITÉ

001 Solde d'exécution Investissement - 356 959,42  
002 Excédent antérieur reporté Fonctionnement + 465 720,09  
1068 Excédent de fonctionnement Investissement + 739 826,42

6) Affectation des résultats 2020 – Budget des Eaux DSP  
UNANIMITÉ

Résultats négatifs du fait de la gestion par la CASDDV. Transfert des résultats par opérations d'ordre non budgétaire.

7) Affectation des résultats budget des Forêts 2020

UNANIMITÉ

001 Solde d'exécution reporté : Investissement	0
002 Résultat de fonctionnement reporté :	21 398,60 €
1068 Excédent d'investissement	0

8) Budget primitif général 2021

UNANIMITÉ moins 1 abstention

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 2 946 520,09€

Investissement : 5 196 573,42€

9) Budget primitif Service des Eaux DSP 2021

UNANIMITÉ

Il s'équilibre en recettes de dépenses uniquement en section d'exploitation à la somme de 48 100,00€, les investissements étant du ressort de l'ACSDDV.

10) Budget primitif des forêts 2021

UNANIMITÉ

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 53 598,60€

Investissement : 4 000,00€

11) Travaux en forêt programme 2021

UNANIMITÉ

Le programme d'action en forêt communale 2021 présenté par l'ONF est entériné comme suit :

Travaux de maintenance (fonctionnement) 1 910,00€ HT

Travaux d'infrastructure (fonctionnement) 650,00 € HT

Création d'une piste (Investissement) 4 000,00€ HT

12) Inscription des coupes de bois à l'état d'assiette 2021

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'inscription 2021 des coupes telle que présentée par l'ONF.

13) Virement du budget forêt 2021 au budget communal 2021

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal décide que les crédits du BP forêts de l'article 657348 pourront être virés à l'article 7551 du budget du budget communal si l'exécution positive du budget forêt le permet.

14) Transfert des résultats budgétaires du service des Eaux 2019 à la CASDDV

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal décide le transfert total des résultats de clôture 2019 à la CASDDV comme suit :

Section d'exploitation : Excédent de 142 569,23€

Section d'investissement : Excédent de 37 366,12€

15) Avenants relatifs au travaux d'aménagement de la traversée de la Commune, 3<sup>ème</sup> tranche concernant la SOLOREM (Maîtrise d'ouvrage déléguée) et la maîtrise d'œuvre ( CONCEPT PRO).

UNANIMITÉ

Considérant que les délais prévisionnels de travaux ont été largement dépassés et que le montant initial des travaux a fortement augmenté du fait de l'intégration des travaux de démolition d'un immeuble et d'un hangar, des travaux de voirie relevant de la compétence du Conseil Départemental et de l'ajout des travaux hydrauliques demandés par la CASDDV,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTTE les avenants comme ils sont présentés.

DONNE pouvoir au Maire de signer l'avenant n°1 avec la SOLOREM.

AUTORISE la SOLOREM à signer l'avenant n°3 avec CONCEPT PRO.

Avenant n°1 SOLOREM + 14 300,00€ HT dont nouveau marché 53 500€ HT

Avenant n°3 CONCEPT PRO + 42 780,00€ HT. Nouveau marché 114 439,45€ HT

Les avenants sont annexés à la délibération.

16) Enfouissement du réseau téléphonique dans l'Aménagement de bourg rue du Petit Himbaumont.

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal accepte la proposition financière présentée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges relative aux travaux d'enfouissement du réseau téléphonique de l'opération sus-citée, à savoir :

Estimation : 15 225,71€ HT

Participation communale : 6 560,74€ HT

17) Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer une convention avec le Pays de la Déodatie afin que le remplacement des luminaires dans la rue de la Libération et du Général Leclerc puisse être subventionnés.

18) Approbation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

UNANIMITÉ

Vu le rapport diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics en date du 14/12/2020. Ce rapport, approuvé par le Conseil Municipal a été établi pour répondre aux exigences du Code de la Construction et de l'Habitation et doit permettre à toute personne d'avoir accès aux voiries et cheminement, aux traversées, aux transports, aux escaliers, notamment pour les personnes handicapées.

Sa réalisation doit se dérouler sur 25 ans.

19) Organisation du temps scolaire.

UNANIMITÉ

Après consultation des Conseils d'écoles de la Commune, le Conseil Municipal décide la reconduction de l'Organisation du Temps scolaire pour les 3 ans à venir, soit la semaine de 4 jours, le lundi, mardi, jeudi, vendredi dès la rentrée scolaire 2021.

20) Concours des illuminations et décorations de Noël.

UNANIMITÉ

Le concours est reconduit. Il se fera sur inscriptions et deux catégories seront distinguées :

- Maisons et commerces
- Balcons, terrasses, appartements et fenêtres

21) Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal décide de passer avec le Centre de Gestion des Vosges une convention en définissant toutes les modalités. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents.

22) Adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

UNANIMITÉ

Considérant que la dématérialisation des procédures entraîne des contraintes organisationnelles et techniques fortes, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'adhésion avec les Archives Départementales des Vosges afin d'assurer la pérennité, l'intégrité, la sécurité et la traçabilité des archives communales.

23) Modification des statuts de la CASDDV.

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CASDDV qui concerne son siège social et le soutien, l'accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire.

24) Examen du rapport de gestion du C.A de la société SPL.Xdemat

UNANIMITÉ

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019, le Conseil Municipal décide de l'approuver et de donner acte de cette communication.

25) Admission en non-valeur.

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal, vu l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par le comptable public le 08/01/2021 décide d'accepter la non-valeur totale qui s'élève à la somme de 6 084,72€ et qui sera inscrite au budget communal art. 6541.

26) Avis sur maintien ou retrait des fonctions d'adjoint de Monsieur Jean-Jacques MARCHAL.

Par vote secret, le Conseil Municipal décide le retrait des fonctions d'adjoint de Monsieur Jean-Jacques MARCHAL.

Pour le retrait : 13

Pour le maintien : 8

Bulletin blanc : 1

Abstention : 1

Séance levée à 22 heures.